Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260512-DEL_2026_58-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026 – 58

Objet : Foncier – Acquisition des parcelles cadastrées ZA 54 et ZB 125

Le 12 mai 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : jeudi 7 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présent ce jour : 14 - **Absents :** 1 - **Procurations :** 1 – **Votant :** 15

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Patrick SIMON, Michel CAMPION, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Romain GUILLET, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Patrice LAFOREST, Perrine MENARD, Maxime DURAND, Jean-Luc RICHEUX.

Absents excusés : Jessica LEDOULT ayant donné pouvoir à Guy LERIBAULT.

Secrétaire de séance : Perrine MENARD

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Aujourd'hui, la Commune ne dispose plus de terrain disponible à la construction permettant la réalisation d'une opération d'ensemble.

Dans le cadre de la révision en cours du PLUiH de Dinan Agglomération, la Commune a demandé l'ouverture à l'urbanisation des parcelles cadastrées ZA 54 et ZB 125 (anciennement ZB 79) ainsi que les fonds de jardins des parcelles accolées qui sont actuellement en zone agricole.

L'approbation de la révision générale du PLUiH est prévue en avril 2027 si le calendrier prévisionnel est respecté et si les étapes de la procédure se passent bien.

La Commune envisage la réalisation de deux lotissements sur les parcelles ZA 54 d'une superficie de 4770 m² et ZB 125 de 4672 m². L'objectif est d'apporter une nouvelle offre en extension urbaine au nord du centre-bourg.

Des protocoles d'accord de vente ont été signés avec les propriétaires des terrains au prix de 7€ le m². Ces promesses ont été consenties sous réserve de l'approbation de la révision générale du PLUiH par Dinan Agglomération et du passage des parcelles en zone agricole à la zone 1Auh.

Il convient de prendre une délibération pour accepter l'acquisition de ces parcelles et de mandater un notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de :

- **ACQUÉRIR** la parcelle cadastrée ZA n° 54 d'une superficie de 4 770 m² auprès de Madame ULVE Marie-Thérèse au prix de 7€ le m².
- **ACQUÉRIR** la parcelle cadastrée ZB N° 125 d'une superficie de 4 672 m² auprès de Madame ROBERT Roselyne et Monsieur ROBERT Jacky au prix de 7€ le m².
- **PRÉCISER** que ces acquisitions sont strictement liées à l'approbation de la révision générale du PLUiH actant le passage de ces parcelles de la zone agricole à la zone 1Auh par Dinan Agglomération.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260512-DEL_2026_58-DE

- **PRÉCISER** que les frais de notaire sont à la charge de la Commune ainsi que des frais de géomètre s'il y a lieu.
- **AUTORISER** monsieur le Maire à mandater un notaire pour la rédaction des actes notariés.
- **AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés et tout document afférent à ces dossiers.

La Landec, le 12 mai 2026

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,
Perrine MENARD

Le Maire,
Didier SAILLARD

